

## Note d'information de CONCORD sur les "feuilles de route" nationales des OSC européennes

*CONCORD est la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement. Ses 27 plateformes d'associations nationales, 18 réseaux internationaux et 2 membres associés représentent 1.800 ONG. CONCORD mène des réflexions et des actions politiques, et entretient un dialogue régulier avec les institutions européennes et d'autres organisations de la société civile. Pour plus de renseignements, visitez : [www.concordeurope.org](http://www.concordeurope.org)*

### Introduction

Comme indiqué dans la communication de 2012 sur la société civile dans le développement, l'UE va développer des « feuilles de route » nationales pour renforcer la coopération stratégique et le dialogue structuré de l'UE et des États membres avec les organisations de la société civile au niveau des pays.

Les délégations de l'UE (DUE) ont reçu des modèles et des lignes directrices pour en commencer l'élaboration, qui devra être achevée au cours du premier semestre de 2014. C'est donc le moment propice pour renforcer la capacité des organisations de la société civile locale à dialoguer avec les DUE, et les mobiliser. Il s'agit d'une occasion unique pour les OSC locales, nationales et internationales à travers le monde de s'engager dans un dialogue avec leur DUE respective et faire entendre leur voix.

### **C'est maintenant qu'il faut s'engager avec les délégations de l'UE au sujet de la feuille de route OSC de l'Union européenne dans votre pays !**

Le présente note vous donne des informations de base sur le contexte et les étapes de la feuille de route. Il comprend des informations sur :

- **Le contexte:** l'engagement de l'UE à collaborer avec la société civile ;
- **le but:** pourquoi ces feuilles de route ?
- **le processus:** ce qui a été réalisé jusqu'à présent ?
- **la structure:** qu'incluront les feuilles de route ?
- **les implications:** quelle suite et quelles actions pour les OSC ?

### **1. Contexte: l'engagement de l'UE à collaborer avec la société civile.**

Au cours des dernières années, l'UE a renforcé son engagement à soutenir un environnement favorable à la société civile et a intensifié ses efforts pour inclure les OSC en tant qu'acteurs à part entière dans les dialogues concernant les politiques et les programmes d'aide au développement. Ces engagements sont inscrits dans le traité de Lisbonne, ainsi que dans l'Accord de Cotonou et de l'Agenda pour le changement. Dans le passé, le dialogue de l'UE avec la société civile a souvent été critiqué, y compris la cour des comptes européenne en 2009<sup>1</sup>, pour ne pas être suffisamment régulier et structuré. Le récent processus de dialogue structuré<sup>2</sup>, qui a eu lieu en 2010-2011, a

<sup>1</sup> Cour des comptes européenne, *La gestion, par la Commission, de la participation des acteurs non étatiques (ANE) à la Coopération Communautaire au Développement*, Rapport spécial no 4 (2009)

<sup>2</sup> Le dialogue structuré a été un processus de dialogue et de consultation organisée par la Commission européenne, qui a impliqué plus de 700 intervenants et représentants de la société civile, les pays partenaires, les États membres, du Parlement européen et du SEAE, y compris les délégations de l'UE [https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Dialogue\\_structur%C3%A9](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Dialogue_structur%C3%A9)

confirmé la volonté de l'UE de mettre en place une plate-forme de dialogue permanent, qui reconnaît les OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière. En 2012, le CAD de l'OCDE<sup>3</sup> a reconnu que *« le renforcement du dialogue des délégations avec les OSC est une évidence, mais n'est pas encore suffisamment structuré, systématique ou stratégique. La Commission devrait veiller à ce que l'engagement avec la société civile soit institutionnalisé et laisse un espace politique disponible pour les OSC dans les discussions politiques à Bruxelles et dans le domaine »*.

L'adoption par la Commission européenne (CE) et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) de la « Communication sur les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'UE: vers une approche plus efficace » (Décembre 2011) et du « cadre stratégique de l'UE et plan d'action sur les droits de l'homme et de la démocratie » (document du Conseil adoptée le 25 Juin 2012) ont été des étapes importantes vers l'atteinte de cet objectif. Afin d'améliorer le dialogue et d'accroître l'engagement avec la société civile locale dans les pays partenaires de l'UE, la Commission a publié en 2012 une communication<sup>4</sup>, qui invitait chaque délégation de l'UE à rédiger des feuilles de route des OSC nationales.

## **2 . Pourquoi ces feuilles de route ?**

Selon la Commission , l'objectif de la feuille de route pour l'UE et ses États membres est *d'améliorer l'impact, la prévisibilité et la visibilité des actions de l'UE, en assurant la cohérence et la synergie à travers les différents secteurs couverts par les relations extérieures de l'UE. Les feuilles de route sont également destinées à assurer la coordination et le partage des meilleures pratiques avec les États membres et d'autres acteurs internationaux, notamment la simplification et l'harmonisation des exigences en matière de financement.*

*Les feuilles de route devraient être fondées sur une bonne compréhension des OSC et du contexte socio-économique dans lequel elles opèrent. C'est une condition préalable pour un engagement de l'UE plus stratégique avec les OSC au niveau des pays, en particulier si des parties prenantes doivent être identifiées afin d'établir ou de faciliter des programmes efficaces.*

*Les feuilles de route doivent définir des objectifs à long terme de coopération de l'UE avec les OSC et englober le dialogue ainsi que l'appui opérationnel, en spécifiant des modalités de travail appropriées. Cet exercice devrait être lié à la programmation de l'aide extérieure de l'UE, à savoir la coopération bilatérale, régionale et thématique. Les stratégies des pays en matière de droits de l'homme ainsi que les Plans d'Action Genre développés par l'UE seront également une référence importante.*

*Les feuilles de route devraient être élaborés en tenant compte des opinions de la société civile, mis à jour régulièrement et, le cas échéant, rendues publiques et partagées avec les autorités nationales.»*

## **3. Ce qui a été réalisé jusqu'à présent ?**

La Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont lancé la préparation des feuilles de route. À la fin de Janvier 2014 des lignes directrices et des modèles ont été envoyés à toutes les délégations de l'UE afin qu'ils puissent commencer à développer des feuilles de route des OSC de pays de l'UE. **Les feuilles de route des OSC pour la période 2014-2017 devraient**

<sup>3</sup> <http://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/EU%20French%20CRC%20doc%20FINAL.pdf>

<sup>4</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0492:FIN:FR:PDF>

**être finalisées fin juillet 2014** et prendre en compte les points de vue de la société civile. Par la suite, l'UE et les États membres mettront à jour les feuilles de route sur une base annuelle, basée sur le dialogue permanent avec les OSC et les autres acteurs concernés, avec la prochaine mise à jour prévue en Janvier 2015.

Les orientations et les modèles pour les feuilles de route des OSC ont été préparés et testés par 30 DUE tout au long de 2013. Après les évaluations de ces feuilles de route pilotes, leur mise à jour a été présentée aux parties prenantes au Forum politique de la CE sur le développement à Bruxelles en novembre 2013.

Les DUE rédigeront les feuilles de route dans le cadre de la programmation du nouveau programme thématique OSC-AL 2014-2020, en s'appuyant sur les connaissances actuelles du panorama des OSC, les canaux de dialogue existants, avec les bailleurs de fonds, afin d'éviter la duplication des travaux et de rationaliser les processus. La contribution des OSC sera donc cruciale pour cette phase.

#### **4. Qu'incluront les feuilles de route ?**

Les feuilles de route des OSC seront construites sur un modèle unique, qui sera ensuite adapté au contexte local. Selon les dernières informations disponibles, présentées au Forum politique sur le développement en novembre 2013, les grandes lignes du modèle de feuille de route comprennent :

1. Une analyse : que savons-nous de la situation actuelle ?
  - L'environnement favorable et le contexte politique / législatif,
  - Les participants et leur rôle,
  - La capacité des OSC nationales et locales.
2. Une auto-évaluation : comment nous sommes-nous engagés jusqu'à présent ?
  - Dialogue structuré avec la société civile,
  - Dialogue politique pour un environnement favorable,
  - Soutien opérationnel adapté,
  - Coordination avec les États membres de l'UE.
3. Priorités : Où voulons-nous aller ?
  - Contextualisation,
  - Communication.
4. Actions: Comment allons-nous y arriver ?
  - Analyse,
  - Dialogue politique,
  - Soutien opérationnel.
5. Tableau de bord: Comment pouvons-nous suivre les événements ?
  - Indicateurs de processus et de niveau de résultat.

Bien que la CE dans sa communication sur les OSC a déclaré que les feuilles de route OSC, *«le cas échéant, [seront] rendu publiques et partagées avec les autorités nationales »*, il est important de souligner en conclusion que la feuille de route n'est pas seulement un document mais aussi un processus géré par les DUE en coordination avec les États membres.

## 5. Quelles suites? Quelles actions pour les OSC ?

Les feuilles de route devraient être élaborées en tenant compte des opinions de la société civile, mises à jour régulièrement et, le cas échéant, rendues publiques et partagées avec les autorités nationales. Selon la Commission européenne, le processus au niveau des pays comprendra :

- La participation des États membres de l'UE + autres grands partenaires,
- L'implication de la société civile locale - en utilisant des mécanismes spécifiques par pays,
- Les ONG internationales ayant une présence forte,
- Les autorités à consulter - notamment sur l'environnement favorable.

Il est donc important que les OSC soient bien informées et consultées au cours des différentes étapes de l'élaboration et de la mise à jour des feuilles de route - en d'autres termes entre maintenant et juillet 2014, et au-delà sur une base régulière pour les mises à jour annuelles. Cela fournira la base d'un dialogue fonctionnel où la société civile est incluse en tant que partenaire stratégique et pertinent de la politique et de la programmation des travaux de l'UE, la promotion d'un environnement favorable à la société civile au niveau des pays, et les voix de la société civile seront entendues. C'est donc un moment crucial pour toutes les OSC, plus particulièrement les OSC locales, à s'engager dans le processus d'une manière stratégique et structurée pour s'assurer de la reconnaissance de ce rôle de la société civile.

CONCORD a évalué la première phase du processus de la programmation bilatérale 2014-2020 au niveau des délégations de l'UE, ce qui a conduit aux recommandations suivantes pour les DUE :

- Atteindre plus d'OSC;
- Renforcer les capacités, fournir des informations et des orientations pertinentes afin que tous puissent s'exprimer et être entendus;
- Donner aux OSC du temps pour se préparer et se coordonner en partageant les documents (annuels) de planification et en annonçant les consultations plus à l'avance;
- Interagir plus régulièrement ; faire un suivi d'une partie du processus de dialogue afin de parvenir à un véritable dialogue structuré;
- Être flexible sur les questions à discuter ; inclure les questions de société qui sont en dehors de la portée directe des projets financés par l'UE;
- Renforcer les capacités et les moyens des délégations de l'UE pour collaborer avec les OSC;
- Impliquer tous les secteurs des DUE dans l'exercice d'élaboration de la feuille de route.

**ACTIONS:** Comment vous engager avec les délégations de l'UE sur les feuilles de route des OSC?

- **Contactez la délégation de l'UE** pour obtenir des informations et l'informer de votre intérêt : Quel est le calendrier de la DUE pour l'élaboration de la feuille de route ? Comment envisage-t-elle de faire participer les OSC d'une manière stratégique et structurée? Les groupes de coordination pour l'efficacité de l'aide sont-ils bien impliqués ? Comment préférez-vous être consulté? En quoi pouvez-vous contribuer ?
- **Contactez l'ambassade de votre état membre et / ou bailleur de fonds** pour obtenir des informations sur leur participation et les informer de votre intérêt. Comment l'ambassade est-elle impliquée et quels sont leurs priorités dans le processus ? Sont-ils, par le biais du Groupe de coordination sur l'efficacité de l'aide, impliqués dans ces consultations ?

Comment pouvez-vous vous soutenir mutuellement dans le processus? Pourquoi le processus important pour vous? Comment préférez-vous être consulté? Quelles contributions ou efforts de coordination pouvez-vous proposer ?

- **Se coordonner avec les autres OSC et inclure les partenaires locaux** pour informer le plus grand nombre possible d'OSC locales sur cette opportunité de plaider : privilégier des actions communes (lettre aux DUE) et une information aussi large que possible. Il est conseillé d'organiser des réunions avec les réseaux d'ONG pour produire une position de la société civile sur les feuilles de route des OSC. Ce document devrait aussi aborder la façon d'assurer un dialogue stratégique et structuré entre les délégations de l'UE et la société civile, au niveau local, sur le court et le long terme.
- C'est aussi une excellente occasion de **plaider en faveur d'un soutien fort de l'UE pour un environnement favorable à la société civile et un impact maximal sur l'éradication de la pauvreté**. L'UE a clairement indiqué sa volonté de responsabiliser les OSC locales dans leurs actions pour la gouvernance démocratique et le développement équitable, dans sa communication sur le rôle des OSC, et les conclusions du Conseil ainsi que la résolution du Parlement européen qui ont suivi).

---

**Informations complémentaires :**

*Communication du Conseil : « Racines de la démocratie dans le développement durable : l'Europe s'engage avec la société civile dans les relations extérieures » (2012) ; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0492:FIN:FR:PDF>*

*Résolution du parlement européen du 22 octobre 2013 sur les autorités locales et la société civile en faveur du développement durable ; <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0432+0+DOC+XML+V0//FR>*

*Présentations des feuilles de route nationales au Forum pour la politique de développement ; [https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/3/33/%2811%29\\_Session\\_3\\_Roadmaps-work\\_in\\_progress\\_MJO\\_1906.pdf](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/3/33/%2811%29_Session_3_Roadmaps-work_in_progress_MJO_1906.pdf) and [https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/2/25/PFD\\_Session\\_5\\_EU\\_country\\_roadmaps.pdf](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/2/25/PFD_Session_5_EU_country_roadmaps.pdf)*

*Recommandations de CONCORD pour l'engagement des DUE avec les OCS (2013) ; [http://www.concordeurope.org/component/k2/item/download/269\\_0a9eb0277df1af5b2f40399061957c13](http://www.concordeurope.org/component/k2/item/download/269_0a9eb0277df1af5b2f40399061957c13)*

*Rapport du Danemark pour Concord : Les feuilles de route des OCS : comment les DUE peuvent renforcer leur engagement avec la société civile (2013) ; <http://www.concorddanmark.dk/?type=page&id=342&itemid=1788&temaid=&about=>*